

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Licence mention : CPES

Parcours : SCIENCES POUR L'INGENIEUR

Licence première année

Président(e) : Nicolas MOREAU

Enseignant-chercheur

Membres : Guillaume HOARAU

Enseignant

Pierre-Olivier LUCAS DE PESLOUAN

Enseignant-chercheur

Julien SAUTRON

Enseignant

Licence deuxième année

Président(e) : LUCAS DE PESLOUAN Pierre-Olivier

Enseignant-chercheur

Membres : ALICALAPA Frédéric

Enseignant-chercheur

HOARAU YANNIS

Personnalité qualifiée ayant contribué aux enseignements

HOAREAU GILLES

Enseignant

LUCAS DE PESLOUAN PIERRE OLIVIER

Enseignant-chercheur

Article 2 : La direction générale des services et Mme GRONDIN PEREZ Brigitte Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

123 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président de l'Université de la Réunion en charge
de la formation et de la recherche

Jérôme GARDOIN

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant sur la réforme de la Licence Professionnelle ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Licence professionnelle mention : AGRONOMIE

Parcours : AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Président(e) : JOIN JEAN-LAMBERT	Enseignant-chercheur
Membres : RAMAY DIDIER	Enseignant
HENRIETTE CLENCY LOUIS	Enseignant
BOURMAUD CHLOE	Enseignant-chercheur
PENNOBER GWENAELLE	Enseignant-chercheur
JOIN JEAN LAMBERT	Enseignant-chercheur

Article 2 : La direction générale des services et Mme GRONDIN PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 12 3 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire*



Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Licence mention : CHIMIE

Parcours : Chimie et Chimie L.AS

Licence première année

Président(e) : CHASSERAY XAVIER

Enseignant-chercheur

Membres : BALLAND MAUD

Enseignant

CLERC CHRISTOPHE

Enseignant

MAHADEO HEAS KESHIKA

Enseignant-chercheur

PAYET BERTRAND

Enseignant-chercheur

BRIOUDE JEROME

Enseignant-chercheur

FAMIN VINCENT

Enseignant-chercheur

CHASSERAY XAVIER

Enseignant-chercheur

GIRARD VALENCIENNES EMMANUELLE

Enseignant-chercheur

Licence deuxième année

Président(e) : MARVILLIERS ARNAUD Enseignant-chercheur

Membres : GIRARD VALENCIENNES EMMANUELLE Enseignant-chercheur
PAYET BERTRAND Enseignant-chercheur
CLERC CHRISTOPHE Enseignant
MAHADEO HEAS KESHIKA Enseignant-chercheur
BIALECKI ANNE Enseignant-chercheur
CHASSERAY XAVIER Enseignant-chercheur
MARVILLIERS ARNAUD Enseignant-chercheur

Licence Troisième année

Président(e) : GIRARD VALENCIENNES EMMANUELLE Enseignant-chercheur


Membres : MARVILLIERS ARNAUD Enseignant-chercheur
CHASSERAY XAVIER Enseignant-chercheur
BIALECKI ANNE Enseignant
PAYET BERTRAND Enseignant-chercheur
GIRARD VALENCIENNES EMMANUELLE Enseignant-chercheur

Article 2 : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 23 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président chargé de la formation et de la recherche

Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Licence mention : INFORMATIQUE

Parcours : INFORMATIQUE

Licence première année

Président(e) : HOARAU SEBASTIEN

Enseignant-chercheur

Membres : GAY DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

GIRARD REGIS

Enseignant-chercheur

HOARAU SEBASTIEN

Enseignant-chercheur

Licence deuxième année

Président(e) : GAY DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

Membres : GIRARD REGIS

Enseignant-chercheur

DIATTA JEAN

Enseignant-chercheur

PAYET DENIS

Enseignant-chercheur

GAY DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

Licence Troisième année

Président(e) : PAYET ETIENNE

Enseignant-chercheur

Membres : DIATTA JEAN

Enseignant-chercheur

COURDIER REMY

Enseignant-chercheur

GAY DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

GROSSER DAVID

Enseignant-chercheur

MESNARD FREDERIC

Enseignant-chercheur

PAYET ETIENNE

Enseignant-chercheur

Article 2 : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 12 3 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du conseil d'administration en charge
de la formation et de la vie universitaire*



Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Licence mention : MATHEMATIQUES

Parcours : Mathématiques et Mathématiques L.AS

Licence première année

Président(e) : BOUDABBOUS YOUSSEF

Enseignant-chercheur

Membres : ESPINDOLA CHRISTIAN

Enseignant-chercheur

N GUYEN TRI

Enseignant-chercheur

BARET GILLES

Enseignant

CHARTON PHILIPPE

Enseignant-chercheur

BOUDABBOUS YOUSSEF

Enseignant-chercheur

Licence deuxième année

Président(e) : MORILLON MARIANNE

Enseignant-chercheur

Membres : SPINELLI PATRICIA

Enseignant-chercheur

CHARTON PHILIPPE

Enseignant-chercheur

DELHOMME CHRISTIAN

Enseignant-chercheur

GIRARD REGIS

Enseignant-chercheur

BOUDABBOUS YOUSSEF

Enseignant-chercheur

LE GONIDEC MARION

Enseignant-chercheur

MORILLON MARIANNE

Enseignant-chercheur

Licence Troisième année

Président(e) : SPINELLI PATRICIA

Enseignant-chercheur

Membres : TOURNES DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

LE GONIDEC MARION

Enseignant-chercheur

BOUDABBOUS YOUSSEF

Enseignant-chercheur

MORILLON MARIANNE

Enseignant-chercheur

ESPINDOLA CHRISTIAN

Enseignant-chercheur

CHARTON PHILIPPE

Enseignant-chercheur

SPINELLI PATRICIA

Enseignant-chercheur

Article 2 : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

23 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire



Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Licence mention : MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SHS

Parcours : MIASHS

Licence première année

Président(e) : BOUDABBOUS YOUSSEF Enseignant-chercheur

Membres : DIAKITE DAOUDA Enseignant-chercheur

SMAOUI HATEM Enseignant-chercheur

GARABEDIAN SABINE Enseignant-chercheur

BARET GILLES Enseignant-chercheur

CHARTON PHILIPPE Enseignant-chercheur

DELHOMME CHRISTIAN Enseignant-chercheur

ESPINDOLA CHRISTIAN Enseignant-chercheur

N GUYEN TRI Enseignant-chercheur

BOUDABBOUS YOUSSEF Enseignant-chercheur

Licence deuxième année

Président(e) : DELHOMME CHRISTIAN Enseignant-chercheur

Membres : DIAKITE DAOUDA ET DELHOMME CHRISTIAN Enseignant-chercheur

JACQUES ARMEL Enseignant-chercheur

PARMENTER ALEXIS Enseignant-chercheur

SPINELLI PATRICIA Enseignant-chercheur

CHARTON PHILIPPE Enseignant-chercheur

MORILLON MARIANNE Enseignant-chercheur

GIRARD REGIS Enseignant-chercheur

BOUDABBOUS YOUSSEF Enseignant-chercheur

TOURNES DOMINIQUE Enseignant-chercheur

LE GONIDEC MARION Enseignant-chercheur

Licence Troisième année

Président(e) : DIAKITE DAOUDA Enseignant-chercheur

Membres : MOREAU NICOLAS Enseignant-chercheur

HUET FREDDY Enseignant-chercheur

DIAKITE DAOUDA Enseignant-chercheur

JACQUES ARMEL Enseignant-chercheur

DEPOORTERE CHRISTOPHE Enseignant-chercheur

DELHOMME CHRISTIAN Enseignant-chercheur

TOURNES DOMINIQUE Enseignant-chercheur

DIATTA JEAN Enseignant-chercheur

Article 2 : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 12 3 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Par délégation de Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire*



Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Licence mention : PHYSIQUE

Parcours : PHYSIQUE

Licence première année

Président(e) : BRIOUDE JEROME

Enseignant-chercheur

Membres : GRONDIN DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

BEGUE NELSON

Enseignant-chercheur

BRIOUDE JEROME

Enseignant-chercheur

Licence deuxième année

Président(e) : BEGUE NELSON

Enseignant-chercheur

Membres : BRIOUDE JEROME

Enseignant-chercheur

MARA THIERRY

Enseignant-chercheur

GRONDIN DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

BEGUE NELSON

Enseignant-chercheur

Licence Troisième année

Président(e) : GRONDIN DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

Membres : ALICALAPA FREDERIC

Enseignant-chercheur

BRIOUDE JEROME

Enseignant-chercheur

MOREL BEATRICE

Enseignant-chercheur

GRONDIN DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

Article 2 : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

123 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Par déléguation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire*



Jérôme CARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Licence mention : SCIENCES POUR L'INGENIEUR (SPI)

Parcours : SPI et SPI parcours individualisé (PI) 2, SPI-PI 3-1, SPI -PI3-2

Licence première année

Président(e) : LUCAS DE PESLOUAN PIERRE-OLIVIER Enseignant-chercheur

Membres : ALICALAPA FREDERIC Enseignant-chercheur

HOARAU YANNIS Personnalité qualifiée ayant contribué aux enseignements

HOAREAU GILLES Enseignant

LUCAS DE PESLOUAN PIERRE-OLIVIER Enseignant-chercheur

Licence deuxième année

Président(e) : ALICALAPA FREDERIC

Enseignant-chercheur

Membres : LUCAS DE PESLOUAN PIERRE-OLIVIER

Enseignant-chercheur

HOARAU YANNIS

Personnalité qualifiée ayant contribué aux enseignements

HOAREAU GILLES

Enseignant

ALICALAPA FREDERIC

Enseignant-chercheur

Licence Troisième année

Président(e) : ALICALAPA FREDERIC

Enseignant-chercheur

Membres : LUCAS DE PESLOUAN PIERRE-OLIVIER

Enseignant-chercheur

HOARAU YANNIS

Personnalité qualifiée ayant contribué aux enseignements

HOAREAU GILLES

Enseignant

ALICALAPA FREDERIC

Enseignant-chercheur

Article 2 : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 23 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-président du Conseil d'administration en charge
de la formation et de la vie universitaire

Jérôme CARRODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Licence mention : SCIENCES DE LA TERRE

Parcours : SCIENCES DE LA TERRE

Licence première année

Président(e) : FINIZOLA ANTHONY

Enseignant-chercheur

Membres : FAMIN VINCENT

Enseignant-chercheur

MICHON LAURENT

Enseignant-chercheur

FINIZOLA ANTHONY

Enseignant-chercheur

Licence deuxième année

Président(e) : FAMIN VINCENT

Enseignant-chercheur

Membres : FINIZOLA ANTHONY

Enseignant-chercheur

MICHON LAURENT

Enseignant-chercheur

FAMIN VINCENT

Enseignant-chercheur

Licence Troisième année

Président(e) : FAMIN VICENT

Enseignant-chercheur

Membres : FINIZOLA ANTHONY

Enseignant-chercheur

MICHON LAURENT

Enseignant-chercheur

FAMIN VINCENT

Enseignant-chercheur

Article 2 : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

23 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président de l'Université de La Réunion
de la formation et de la vie universitaire en charge



Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE MODIFICATIF

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Licence mention : SCIENCES DE LA VIE (SV)

Parcours : SV, SVL.AS, SV parcours individualisé (PI) : PI2, PI3-1,PI3-2

Licence première année

Président(e) : BALLAND MAUD

Enseignant

Membres : GRASSI MATHILDE

Enseignant

FOUILLAUD MIREILLE

Enseignant-chercheur

MAHADEO HEAS KESHIKA

Enseignant-chercheur

GUERIN FABIEN

Enseignant-chercheur

JAQUEMET SEBASTIEN

Enseignant-chercheur

BALLAND MAUD

Enseignant

Licence deuxième année

Président(e) : GUERIN FABIEN

Enseignant-chercheur

Membres : FOUILLAUD MIREILLE

Enseignant-chercheur

FROUIN PATRICK

Enseignant-chercheur

KODJA HIPPOLYTE

Enseignant-chercheur

BALLAND MAUD

Enseignant

PAYET BERTRAND

Enseignant-chercheur

GARDEBIEN FABRICE

Enseignant-chercheur

GUERIN FABIEN

Enseignant-chercheur

Licence Troisième année

Président(e) : MAGALON HELENE

Enseignant-chercheur

Membres : HUMEAU LAURENCE

Enseignant-chercheur

JAEGER AUDREY

Enseignant-chercheur

GUERIN FABIEN

Enseignant-chercheur

CLEMENCET JOHANNA

Enseignant-chercheur

KODJA HIPPOLYTE

Enseignant-chercheur

PENIN LUCIE

Enseignant-chercheur

MAGALON HELENE

Enseignant-chercheur

Article 2 : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargées chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 05 FEV 2024

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

